

MAISONS REMARQUABLES



Maisons « remarquables » des contraintes lourdes pour maintenir l'identique

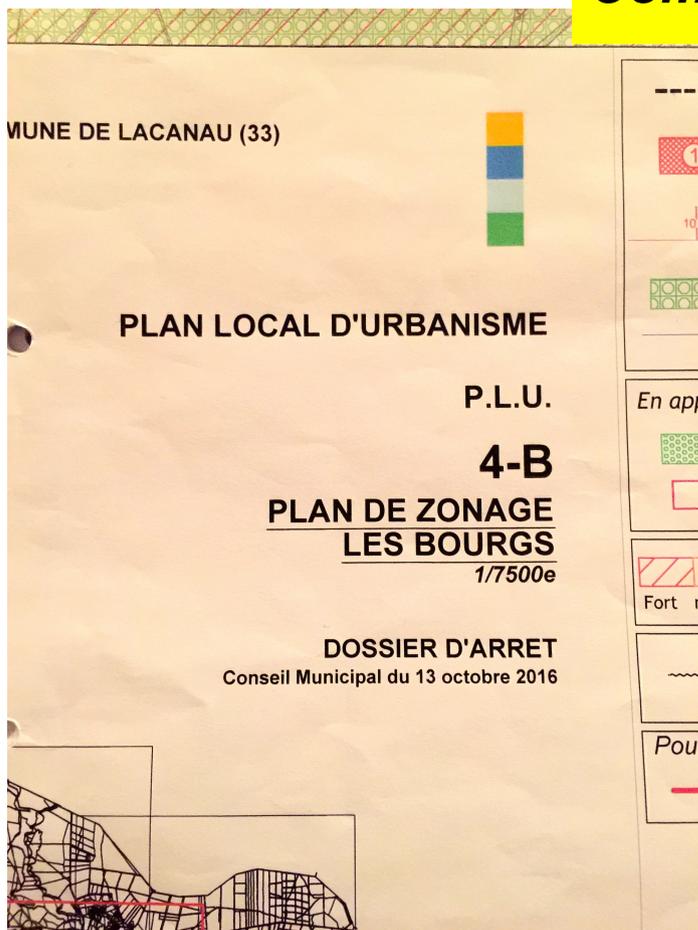
AVANT TRAVAUX



PENDANT TRAVAUX

Maisons « remarquables » en être ou ne pas en être, telle est la question !!!

Comment ça a marché ?



Commune de Lacanau
Enquête publique concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Commune de LACANAU

DEPARTEMENT de la GIRONDE

Enquête publique

Du 16 janvier 2017 au 1^{er} mars 2017

Sur

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de LACANAU

arrêté du maire du 10 novembre 2016
complété par l'arrêté du 27 janvier 2017

Rapport du commissaire enquêteur

Avis du commissaire enquêteur

Hubert Boutellier

?

Étape 1 : Vous avez découvert que « vous en êtes »

Étape 2 : Vous avez écrit au commissaire enquêteur

Étape 3 : Vous priez !

Maisons « remarquables » en être ou ne pas en être, telle est la question !!!

Des incompréhensions ? : un exemple concret

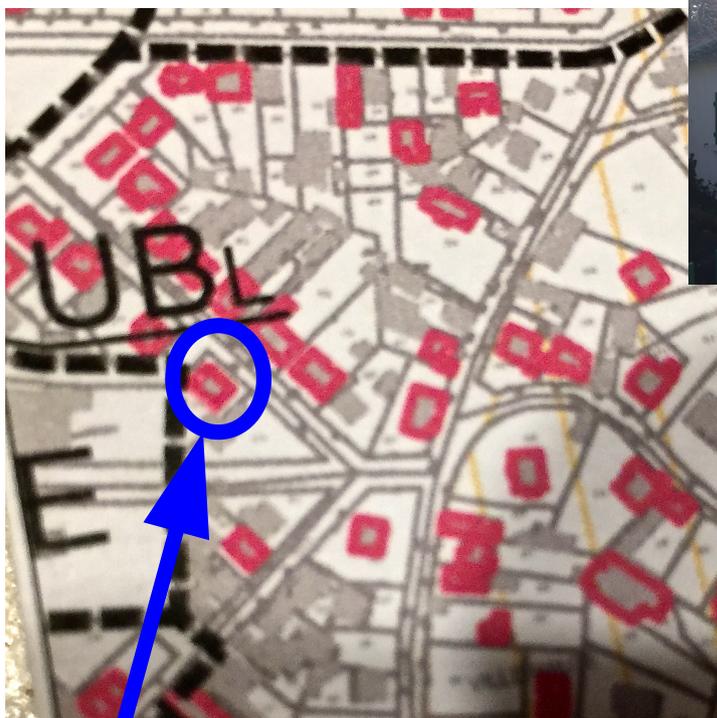
Commune de Lacanau
Enquête publique concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Date de transmission de la remarque	Document de référence	Nature de la remarques	Avis de la commune	Avis GHECO / Rivière Environnement	Validation Maire
26.02.2017	Bâtiments à valeur patrimoniale	<p>Mr [REDACTED] constate que sa maison située [REDACTED] est considérée comme bâtiment à valeur patrimoniale. Il fait remarquer que les modifications apportées lors de modernisations (menuiseries PVC volets roulants PVC ont fait perdre à sa maison son caractère traditionnel et donc patrimonial. Il demande à ce que cette maison soit retirée de ce «classement ».</p> <p><i>Remarque du commissaire enquêteur : demande justifiée, à valider par la municipalité.</i></p>	A voir avec M. le Maire.	<p>Le volume de cette villa à fronton avec éléments de décors autour des baies en fait un élément de patrimoine de la commune</p> <p>Les travaux futurs devront progressivement restituer la cohérence originelle et traditionnelle de la villa</p> <p><i>Ce classement est incohérent, car on ne classe pas un bâtiment pour que de nouveaux travaux le rendent justifiable du classement !</i></p> <p><i>Des fenêtres et portes en PVC, ne doivent pas faire partie d'un classement</i></p>	Maintien du marquage en bâtiment à valeur patrimonial

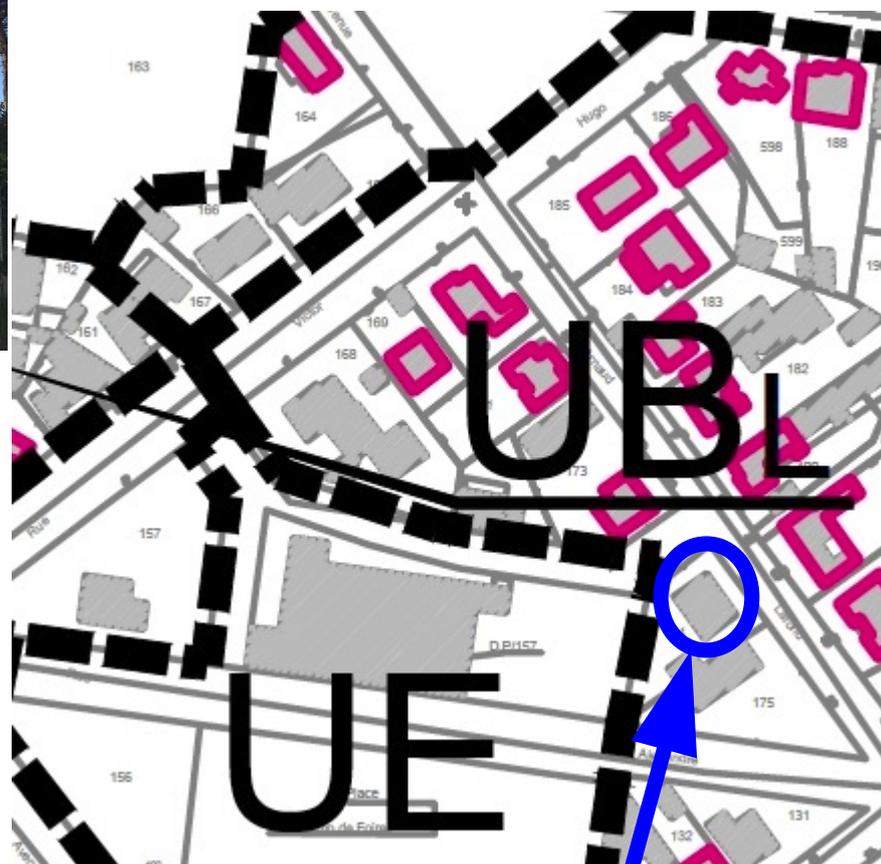
Malgré l'avis du commissaire enquêteur, la requête est rejetée.

Maisons « remarquables » en être ou ne pas en être, telle est la question !!!

Des incompréhensions ? : un autre exemple concret



***Projet PLU :
conseil municipal
du 13 octobre 2016***



PLU adopté

Maisons « remarquables » en être ou ne pas en être, telle est la question !!!

Des incompréhensions ? : un autre exemple concret

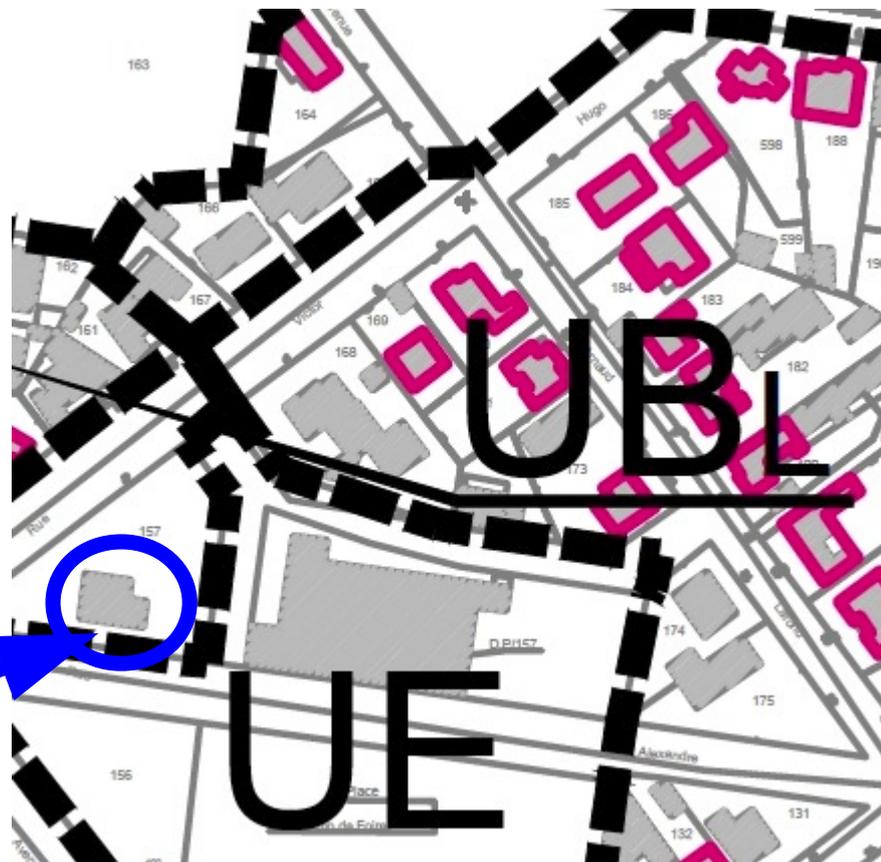
Commune de Lacanau
Enquête publique concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Date de la demande	Nom du document	Emetteur de la demande	Nature de la demande	Personne ayant enregistré la demande	Avis GHECO	Avis Rivière	Validation Maire
17.01.2017	4. Zonage	Maire	Passage de la parcelle BZ 37 de UE à UC. Route de l'Atlantique au Huga. Plan en pièce jointe du mail. Motivation: cette parcelle communale n'a pas vocation à recevoir un équipement public, mais à être cédée à un particulier en qualité de terrain constructible	Martin Renard			Oui
24.01.2017	4. Zonage	Maire	Retirer le marquage en tant que bâtiment à valeur patrimonial sur la parcelle BE210. Rue Pierre Durand, plan et photos en pièces jointes. Motivation: la qualité du bâti et de l'architecture ne justifient pas du classement à valeur patrimoniale.	Martin Renard			Oui
23.02.2017	4. Zonage	Maire	Classer l'intégralité de la parcelle CK 457 (EHPAD) en UD. Plan en pièce jointe. Motivation: Un remaniement cadastral a fusionné plusieurs parcelles communales en une seule parcelle cadastrée DI 73. Le fond de plan cadastral du PLU arrêté n'a pas pris en compte ce remaniement. Le zonage UD doit donc être ajusté en conséquence, en limite de l'EBC.	Martin Renard			Se conformer aux limites de la parcelle DI 73 (nouvelle numérotation), à classer en UD dans son ensemble.
28.02.2017	4. Zonage	Maire	Demande de retirer la maison sur la parcelle n° BE 174 du marquage des bâtiments à valeur patrimoniale Avenue Arnaud Lafond, plan et photos en pièces jointes. Motivation: la qualité du bâti et de l'architecture ne justifient pas du classement à valeur patrimoniale.	Martin Renard			Oui
		Martin	Retirer le marquage en tant que bâtiment à valeur patrimonial pour le bâtiment sur la parcelle BE720. Rue Lagueyte, plan et photos en pièces jointes. Motivation: la qualité du bâti et de l'architecture ne justifient pas du	Martin			Oui

27,03 / 13,26 | 0,00 x 0,00 | Diapo 4 de 5 | Standard | 106 %

Maisons « remarquables » en être ou ne pas en être, telle est la question !!!

Des incompréhensions ? : un exemple autre concret



***Rappel quant au
lieu environnant***

